

## QUESTION 3

**Auteur** PDCB, par Laurent Rey  
**Objet** Impact de l'augmentation du point TARMED sur le budget de l'Etat

---

Le 3 décembre dernier, après une longue procédure de consultation, un communiqué de presse du Département de la santé informait que les points TARMED définissant les tarifs des prestations ambulatoires pour les hôpitaux, les cliniques et les médecins indépendants valaisans allaient être augmenté de 2 centimes, passant respectivement de 87 à 89 centimes pour le tarif hospitalier et de 82 à 84 centimes pour les médecins indépendants, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette augmentation aura un impact sur le budget du Service de l'action sociale qui prend en charge les frais d'assurance maladie des requérants d'asile et des personnes au bénéfice de l'aide sociale.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons savoir si l'impact financier sur le budget du Service de l'action sociale a été estimé par le service et si cette augmentation, prévisible depuis plusieurs mois au vu des négociations, a été anticipée dans le budget 2019 du DSSC.